COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

PRÉSENTS : Mme Gisèle JOUANNETAUD, M. Gérard BAYLE, Mme Mélody MAUX, M. Cyrille JOUANNETAUD, M. François LANCKRIET, M. Damien MAURY, M. Jean-Pierre NATHIE, Mme Angélique ISEL,

REPRÉSENTÉ (S) :

ABSENT (S) EXCUSÉ (S) : Mme Myriam BOURDINAUD,

ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) :

Membres	9
Présents	7
Représentés	1
Exprimés	8

CONVOCATION DU CONSEIL : 28 juin 2024

SESSION ORDINAIRE : ouverte à 20 heures 30

SECRÉTAIRE : M. François LANCKRIET, a été élu (e) secrétaire

PRÉSIDENCE : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL, transmis avec la convocation précitée. Adopté à l'unanimité,

I –ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que pour le projet d'acquisition d'un tracteur type agricole, 6 entreprises ont déposé une offre. Elle présente alors l'analyse rendue par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de demander une nouvelle négociation en rapport avec la durée de garantie.

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

II – AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTI SPORT

Madame le Maire informe l'assemblée que le service juridique de la Communauté de Communes que nous avons consulté, nous informe qu'il est règlementaire de recruter un bureau d'études pour notre projet d'aménagement du terrain multisports.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le devenir de ce projet.

Le Conseil Municipal après consultation,

DEMANDE de consulter les mairies voisines ayant déjà réalisé un aménagement similaire.

III – DEVIS

1 – Bacs à sel

A la demande de Mélody MAUX 3ème Adjointe, chargée de cette mission, nous avons reçu les devis concernant l'acquisition des bacs à sel.

- SIGNALS : 14 bacs de 100 L : 2 784.60 € TTC
- SIGNALS : 14 bacs de 200 L : 3 332.62 € TTC
- LIMOUSIN MATERIAUX : 14 bacs de 180 L : 6 415.92 € TTC
- LIMOUSIN MATERIAUX : 14 bacs de 200 L : 4 309.20 € TTC

- BEAUBELIQUE : 14 bacs de 130 L : 3 511.20 € TTC
- BEAUBELIQUE : 14 bacs de 200 L : 4 687.20 € TTC

Le Conseil Municipal après délibération

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise BEAUBELIQUE pour un montant de 3 511.20 € TTC,

MANDATE Madame le Maire pour mener à bien cette affaire.

2 – Epareuse

Des devis d'épareuse ont été demandés auprès de différents fournisseurs :

RICARD ET FILS : 41 076,00 TTC OU 42 036.00 ttc OU 55 920.00 TTC
CHEVALIERASSE : 33 600.00 TTC + 2 760 TTC
DUBRANLE : 29 400.00 TTC
DEFIMAT : 39 960.00 TTC
BL PRO : 40.380,00 € TTC + 4.392,00 TTC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de choisir.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise RICARDS ET FILS d'un montant de 41 076.00 €,

MANDATE Madame le Maire pour mener à bien cette affaire.

3 – Bordures parterres cour de la salle polyvalente

Il serait judicieux d'installer des bordures autour des plantations sur les parterres de la cour de la salle polyvalente. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision. Sachant que les employés communaux proposent de les réaliser à la façon des parterres de Sauvagnac.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DIT que les bordures des parterres de la cour de la salle polyvalente soient réalisées par les agents communaux, sur le modèle des parterres de Sauvagnac.

4 – Régularisation terrain Sauvagnac

L'aménagement du village de Sauvagnac est maintenant terminé, il convient de régulariser l'emprise des voies au niveau de la place. Elle demande à l'Assemblée quel cabinet de géomètre elle souhaite retenir pour cette affaire.

Le Conseil Municipal après réflexion,

ACCEPTE de régulariser l'emprise des voies au niveau de la place,

PROPOSE de rencontrer les propriétaires concernés.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION FILATHENA

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association Filathena qui sollicite une subvention. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après délibération

A l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 280 € à l'association Filathena pour l'année 2024.

V – CONVENTION D'UTILISATION PAR RWE DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE

Madame le Maire rend compte de la rencontre avec RWE de leur projet éolien sur la commune. Elle précise qu'à la suite de cette rencontre, ils demandent une convention d'occupation des chemins ruraux. Puis elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal après concertation,

A l'unanimité,

SOUHAITE attendre l'avis des responsables de la Communauté de Communes ELAN, et juge cet accord prématuré.

VI – CONVENTION SPA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la convention avec la SPA arrive à son terme, et demande à l'Assemblée s'il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de renouveler la convention avec la SPA pour l'année 2024,

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes.

VII – DEMANDE D'ACHAT PARCELLE LE MAZEAU

Madame le Maire rappelle la procédure au niveau des habitants du village du Mazeau pour céder la parcelle cadastrée section J n° 180, au propriétaire riverain. Il semblerait que les habitants soient maintenant favorables à cette cession. Madame le Maire demande alors son avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après concertation,

A l'unanimité,

DEMANDE que les habitants soient de nouveau consultés.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1 – Site internet

L'AMRF nous a fait savoir qu'un site internet appelé campagnol est à la disposition des communes. Beaucoup plus spécifique, intuitif et complet, il serait peut-être opportun de s'en équiper. Il est sensiblement au même prix que celui actuel.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de changer des internet,

ADHERE au site CAMPAGNOL.

2 – Lavoir des Combes

Un rendez-vous est pris le 13 juillet à 11 heures avec les habitants du village des Combes, pour le devenir de leur lavoir.

Tous les membres du conseil sont invités à assister à cette réunion.

3 - ZRR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est maintenue dans le classement en ZRR.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

4 – Courrier ACCA

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de la Présidente de l'ACCA. Celui-ci informe que la subvention traditionnelle peut être suffisante car la fédération de chasse ne fait plus payer les bracelets

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

5 – Invitations

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle est invitée :

- à la manifestation des Rodins des Bois, du 12 au 14 juillet
- à la fête de la gare St Sulpice Laurière, le 28 juillet sur inscription.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

6 – Participation aux frais de séjours

Madame le Maire informe son Conseil Municipal qu'un administré bénéficie de la participation aux frais de séjours dans un centre départemental de vacances

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

7 – Motion

Madame le Maire donne lecture d'une motion prise par le Conseil Départemental. Celle-ci porte sur l'avenir de l'audiovisuel public et la liberté d'information. Puis elle demande à l'Assemblée si elle souhaite également prendre cette motion.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

SOUTIENT la motion d'urgence du conseil départemental de la Haute-Vienne relative à l'avenir de l'audiovisuel public et la liberté d'information, annexée à la présente délibération.

8 – Parc éolien de la société Chatenet-Colon

Madame le Maire informe l'Assemblée du refus par arrêté préfectoral, de l'installation regroupant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison, dit projet « Chatenet-Colon », sur le territoire de la commune de SAINT-PARDOUX-LE-LAC

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

9 – Panne de la pompe du surpresseur

La pompe du surpresseur de Leycuras est défectueuse et fait disjoncter le compteur. Les agents depuis le 11 juin sont sollicités à tout instant de la journée et du soir et tous les jours de la semaine. Après de nombreuses tractations, nous avons réussi à trouver une pompe de remplacement. Elle a été posée ce matin. L'entreprise KSB de Châteauroux doit réparer l'autre afin d'avoir un secours pour plus tard.

10 - Réunions

29/05/2024 - Gisèle JOUANNETAUD – COPIL du COT
30/05/2024 - Gisèle JOUANNETAUD – Commission développement durable déchets
05/06/2024 - Gisèle JOUANNETAUD – AG ATEC
06/06/2024 – rencontre avec les représentants de la communauté Orthodoxe de Sauvagnac
12/06/2024 - Gisèle JOUANNETAUD et Damien MAURY– PCAET à Vaulry
14/06/2024 – Damien MAURY – AG CASA
14/06/2024 - Gisèle JOUANNETAUD - AMRF
20/06/2024 – Gérard BAYLE – Conseil Communautaire
25/06/2024 - Gisèle JOUANNETAUD – Eco-défit – SYDED - SABV
26/06/2024 – Gisèle JOUANNETAUD – SMABGA
30/06/2024 - Gisèle JOUANNETAUD – Visite à Pont à l'Age avec la DREAL
01/07/2024 - Gisèle JOUANNETAUD – Visite ALVEOL et ressourcerie

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.